

## Plan Régional de Développement Durable 2017

### Remarques de la Ferme du Chant des Cailles

Nous sommes étonnés du peu de vision et perspectives données par ce nouveau Plan Régional de Développement Durable. En effet, il reprend les grands projets d'urbanisation prévus par le PRAS Démographique adopté il y a quelques 5 ans par le Gouvernement Bruxellois, de même en termes de mobilité il entérine des choix déjà approuvés par les Gouvernements précédents. Pas de souffles nouveaux face aux situations vécues aujourd'hui par les habitants, pas de réponse aux changements climatiques, pas de réponses quant à la santé des habitants, pas de réponse à la question du vivre ensemble, pas de réponse à la question de la mobilité qui pourrit la vie des citoyens. Les questions sont effleurées, énoncées dans un discours convenu sans donner aucune perspective nouvelle de la Région.

#### Axe 2. « Mobiliser le Territoire »

Nous constatons une volonté d'urbanisation de tout terrain encore vierge ou occupés par des projets citoyens. Nous nous interrogeons sur le terme « **zone urbanisable** » qui n'existe pas juridiquement et ne recouvre aucune notion au PRAS. Cette notion tente à induire un nouveau concept non défini pour le public et ainsi donner une voie ouverte aux promoteurs.

Aujourd'hui, d'autres villes européennes ont repris le sens inverse des perspectives décrites dans ce PRDD pour recréer un équilibre entre les différentes fonctions de la ville laissant place au logement, à une mobilité alternative, à des espaces dédiés à l'agriculture, aux potagers au sol reconnaissant leurs apports en termes de reconstruction **du lien social**, de **convivialité** des quartiers et du **sentiment de sécurité**. Ce dernier n'est envisagé à l'Axe 2, 3.5. « Régionaliser la politique de la ville » uniquement sous l'angle immobilier « remise en état de biens immeubles, bâtis ou non, d'immeubles insalubres et inadaptés, et ainsi améliorer les conditions de vie dans la Région ».

#### 2. STRATEGIE 2 : les espaces publics et espaces verts comme supports de la qualité du cadre de vie

##### 2.1. Outil 1 L'amélioration de la qualité de l'espace public.

Ce chapitre met sur le même plan la qualité des aménagements d'espaces récréatifs, la propreté publique, le Plan Lumière... et les potagers ! Il propose d'enrichir l'espace public par des éléments naturels, afin d'accroître la biodiversité urbaine, le contact avec la nature et la santé des Bruxellois !!

Au paragraphe consacré aux potagers, vergers et ruches, leurs qualités de production, de loisirs et de convivialité sont reconnues. Il est cependant indiqué à la phrase suivante que « des potagers seront développés et intégrés dans les espaces verts publics là où cela s'avère possible ».

Il est regrettable que nulle part **l'agriculture urbaine ne soit évoquée en tant que telle**, mais uniquement sous l'angle potager et qu'aucune place physique le lui soit réservée au niveau du territoire.

**Nous demandons que l'agriculture au sol soit reconnue et développée en Région Bruxelloise de manière volontaire en poursuivant la politique Good Food initiée ces dernières années.**

Les projets de la Région concernent aujourd'hui principalement le développement d'agriculture en toiture, initiée par des sociétés commerciales qui comptent exploiter elles-mêmes à la fois leur production et sa commercialisation laissant très peu de places aux citoyens. **L'agriculture hors sol n'est pas une alternative en soi.**

**Nous demandons que soient maintenus et soutenus les projets d'agriculture urbaine existants , qu'ils soient inscrits comme tels dans le PRDD et qu'une volonté des autorités transparaissent dans le document plutôt que ce flou artistique qui se contente d'évoquer uniquement des potagers.**

## 6. STRATEGIE : Renforcer le paysage naturel

### 6.4. Outil 4 : Renforcer les paysages

Le document mentionne les zones agricoles soulignant leur importance : « elles peuvent être mises à profit pour la promenade, en les rendant accessibles et utiles à des fins récréatives et de loisirs et d'alimentation de la ville ».

**Nous demandons que la source de l'alimentation de la ville que constitue l'agriculture urbaine, le travail du sol soit précisément indiqué et reconnu et que l'alimentation ne soit pas cantonnée à une forme de loisir.**

LA FERME DU CHANT DES CAILLES asbl  
Avenue des Cailles 12  
1170 Bruxelles